

Département des Landes

---

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE**

---

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 040-200032886-20240326-ORT\_DL9\_260324-DE



**N° 9**

**Objet : Cession de la parcelle cadastrée Section ZH n° 71 sur le territoire de la commune d'Oeyregave au profit de la SATEL**

Le 26 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE

**Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :**

- M. Jean-Marc LÉSCOUTE
- M. Serge LASSERRE

Avaient donné procuration :

- Mme Sandra TOLLIS à Mme Rachel DURQUETY
- Mme Corine DE PASSOS à M. Jean-Marc LÉSCOUTE

Etaient également présents :

- M. Yannick BASSIER, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Pour la SATEL : M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe,

VU l'avenant n° 3, en date du 15 mars 2023, à la convention de concession d'aménagement conclue avec la SATEL le 23 avril 2013 entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour la réalisation du parc d'activités Sud Landes sur les communes de Oeyregave et Hastings, ayant pour objet de modifier le périmètre de ladite concession et réduire le périmètre initial de la ZAC « Sud Landes » afin d'aménager un périmètre cohérent en vue de la commercialisation de l'extension de la ZAC,

CONSIDERANT que, du fait de la reconfiguration du périmètre de la ZAC « Sud Landes », le Syndicat Mixte est propriétaire d'une portion de parcelle de moins de 1 000 m<sup>2</sup> pouvant être commercialisée désormais dans le cadre de l'opération d'aménagement en cours conduite par la SATEL,

CONSIDERANT que, dans la perspective de la commercialisation de cette parcelle, cadastrée Section ZH n° 71 sur le territoire de la commune d'Oeyregave d'une surface de 845 m<sup>2</sup>, il y a lieu de céder cette propriété du Syndicat Mixte à la SATEL, en charge de la commercialisation de la ZAC Sud Landes,

VU l'avis émis par le service des Domaines en date du 17 janvier 2024, estimant la valeur vénale de la parcelle ZH 71 à la somme de 3 718 €,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**DECIDE :**

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée Section ZH n° 71 sur le territoire de la commune d'Oeyregave, d'une superficie de 845 m<sup>2</sup> appartenant au Syndicat Mixte, au profit de la société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL), pour un montant total de 3 718 €,
- de désigner Me Olivier MAYSONNAVE, notaire à Peyrehorade, pour rédiger l'acte notarié de cession,
- de préciser que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer l'acte authentique de cession ainsi que tous actes afférents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON